



## Initiative pour un rabais d'impôt

qui protège les assurés  
plutôt que les actionnaires

Parti Socialiste  
Vaudois



### Présentation de l'initiative

« *Pour un rabais d'impôt qui protège les assurés plutôt que les actionnaires* »

#### Genèse de l'initiative

---

Le PSV veut d'une part **soulager les ménages** dont les primes d'assurance-maladie pèsent trop lourd sur leur budget et, d'autre part, **supprimer les injustices fiscales** qui font qu'un actionnaire est moins imposé qu'un autre contribuable depuis la votation populaire de février dernier.

Ces deux volontés réunies nous ont permis de rédiger une **initiative « pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires »**. En imposant les actionnaires comme nous autres, nous finançons un rabais d'impôt pour ceux qui ont vraiment besoin d'un soutien pour payer les primes d'assurance-maladie. Grâce à notre initiative, les assuré-e-s auront la garantie de ne jamais payer plus de 10% de leur revenu net pour les primes d'assurance-maladie. A défaut d'une solution fédérale dans l'immédiat, nous introduisons ainsi enfin un lien automatique entre les primes d'assurance-maladie et la capacité économique des contribuables.

#### Argumentaire

---

##### 1. Une protection contre les coûts croissants de l'assurance-maladie

L'initiative offre un rabais d'impôt aux contribuables dont plus de 10% du revenu net est consacré au paiement des primes d'assurance-maladie. Ce rabais est calculé de façon à compenser tout ce que le contribuable a payé en primes, au-delà de 10% de son revenu. Avec la hausse constante des primes d'assurance-maladie, une part grandissante de Vaudois-es sera concernée. Nous introduisons en quelque sorte un plafonnement de l'impact des primes sur le budget des ménages.

*Précision* : pour ne pas subventionner les caisses les plus chères du marché, le calcul du rabais d'impôt est effectué en fonction de la *prime cantonale de référence* déterminée en fonction d'une franchise basse et des primes des assurances-maladies parmi les moins chères.

*Perspective* : le vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique a annoncé des hausse de 13-14% des primes d'assurance-maladie. Si les primes augmentent plus vite que le revenu des ménages, l'initiative deviendra un rempart contre la baisse du pouvoir d'achat des familles.

## **2. Un rabais d'impôt pour ceux qui en ont besoin**

Notre canton a pour fâcheuse habitude d'offrir des cadeaux fiscaux aux plus riches contribuables (forfait fiscal, allègement de la fiscalité des actionnaires, etc...) alors que ceux-ci n'ont pas besoin d'aide. L'initiative offre un rabais d'impôt aux personnes à revenu modeste et moyen dont les primes d'assurance-maladie pèsent trop lourd sur leur budget. Elle constitue un réel soutien au pouvoir d'achat.

*Précision* : les cadeaux fiscaux offerts aux actionnaires en février 2009 ne servent aucunement les personnes qui sont dans le besoin et favorisent seulement la capitalisation. Accorder un rabais d'impôt à ceux dont plus de 10% des revenus passe dans les primes d'assurance-maladie est par contre une mesure immédiate en faveur du pouvoir d'achat. Ces personnes vont en effet immédiatement le dépenser pour les besoins quotidiens du ménage.

## **3. Un complément aux subsides à l'assurance-maladie**

Cette initiative renforce le soutien aux assuré-e-s en complétant la politique des subsides. Elle a l'avantage d'offrir une aide directe sur la base des déclarations fiscales alors que les subsides ne sont octroyés que sur demande. Les subsides et les rabais d'impôt aux assuré-e-s concernés permettront d'aider plus de 60% des ménages vaudois (ce qui représente environ 393'000 personnes).

*Précision* : notre initiative complète mais ne remplace aucunement la politique des subsides. Les Vaudois-es qui en ont le droit seront toujours invité-e-s à demander les subsides pour l'assurance-maladie. Alors que la politique vaudoise des subsides est bien développée pour aider les personnes les plus démunies, notre initiative bénéficie aussi aux contribuables qui ne bénéficiaient juste pas ou que partiellement de l'aide des subsides. Si la Confédération prévoit plus de moyens pour les subsides à l'avenir, les coûts de l'initiative du PSV seront d'autant réduits.

## **4. Une initiative qui garantit l'égalité entre actionnaires et autres contribuables**

Les actionnaires sont depuis début 2009 moins taxés que les autres contribuables (salarié-e-s, rentiers, etc...). Alors que nous sommes imposés sur le 100% de nos revenus, les actionnaires sont en effet taxés suivant les cas sur 60 ou 70% de leurs revenus. Les contribuables qui ont les moyens d'être actionnaires sont donc privilégiés par rapport aux autres. Cette inégalité face à l'impôt n'est pas justifiable. L'initiative rétablit l'égalité de traitement entre actionnaires et autres contribuables dans la loi.





## **5. Une initiative qui garantit l'égalité entre les entreprises**

L'initiative supprime une injustice qui règne dans l'imposition des entreprises. Actuellement, une entreprise en difficulté paie un impôt sur son capital alors que les entreprises qui font des profits sont exonérées de cet impôt. Cette mesure ne profite au final qu'aux actionnaires. L'initiative met toutes les entreprises sur pied d'égalité en mettant aussi à contribution celles qui font des bénéfices.

## **6. Une initiative financée**

En rétablissant une imposition égale entre salarié-e et actionnaire, nous récupérons environ 70 millions de francs par an qui peuvent être utilisés pour financer le rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s.

## Des exemples concrets

	Revenu Net <b>30'000.-</b> Subsides <b>257.-</b> Primes à charge <b>3'877.- !</b> Rabais d'impôt <b>877.-</b>		Revenu Net <b>50'000.-</b> Subsides <b>240.-</b> Primes à charge <b>8'028.- !</b> Rabais d'impôt <b>3'028.-</b>
	Revenu Net <b>60'000.-</b> Subsides <b>816.-</b> Primes à charge <b>8'532.- !</b> Rabais d'impôt <b>2'532.-</b>		Revenu Net <b>70'000.-</b> Subsides <b>2'221.-</b> Primes à charge <b>9'621.- !</b> Rabais d'impôt <b>2'621.-</b>

## Soirée d'information sur l'initiative

**mardi 28 avril 2009 à 20h** à La Tour-de-Peilz (Riviera - Pays d'Enhaut - Chablais)  
Cafétéria du Collège des Mousquetaires.

**mercredi 29 avril 2009 à 19h** à Lausanne (Lausanne - Ouest laus. - Gros-de-Vaud)  
Salle Jean-Villard Gilles de la Maison du Peuple, Pl. Chauderon 5.

**lundi 4 mai 2009 à 19h** à Payerne (Broye)  
Restaurant de la Croix-Blanche (Grand-Rue) à Payerne.

**lundi 11 mai 2009 à 20h** à Yverdon-les-Bains (Jura - Nord vaudois)  
Grande salle de la Maison des associations Rive-gauche, Café Le Tempo, quai de la Thièle.

**mercredi 13 mai 2009 à 20h** à Lutry (Lavaux-Oron)  
Salle Mafli, Cour du Château de Lutry.

**jeudi 14 mai 2009 à 20h** à Nyon (Morges - Nyon)  
Salle La Bretèche, Ferme du Manoir, Pl. du Château à Nyon.

## L'initiative en quelques dates

Début de la récolte : 24 avril 2009  
Date buttoir pour renvois : 31 juillet 2009  
Fin de la récolte : 24 août 2009